

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 4 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 15
 Présents : 13
 Pouvoirs : 1
 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

28 aout 2025

Numéro :

D20250904-165

Objet :

Définition des modalités de fonctionnement de la Ludothèque

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre, à 08 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	I.DUBOIS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Considérant que la ludothèque a connu des évolutions dans son mode de gestion depuis la fusion des communautés de communes, pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-113 du 10 avril 2025 portant la modification du mode de gestion de la ludothèque,

Vu la convention territoriale Globale signée le 26 mars 2025 pour les années 2025-2029,

Il convient de délibérer sur les points suivants concernant l'organisation du service :

1. Adhésion et pénalités

- Tarifs d'adhésion :
 - 10 € par famille pour le prêt de 3 jeux/jouets sur 1 mois (renouvelable 1 fois)
 - 10 € par structure, association ou professionnel pour le prêt de 8 jeux/jouets sur 8 semaines (renouvelable 1 fois)
 - Adhésion des habitants extérieurs à la CCD : compte tenu de l'historique de la ludothèque, il est proposé de maintenir l'adhésion des particuliers au service de la ludothèque avec un tarif différencié de 20€ par famille pour le prêt de 3 jeux/jouets sur 1 mois (renouvelable 1 fois).
- Pénalités : afin de préserver le stock de jeux et de sensibiliser les utilisateurs à maintenir la qualité des jeux mis à l'emprunt, il est proposé d'instaurer une pénalité de 50 € en cas de perte ou casse d'un jeu/jouet.

L'emprunt de jeux sera mis en place sur la plateforme Dombes Connect. Le paiement de l'adhésion sera effectué en ligne. Les utilisateurs pourront être accompagnés dans cette démarches par les services de la Communauté de Communes.

2. Règlement intérieur (voir document annexe)

3. Ouverture et fermetures de la ludothèque

Ouverture hebdomadaire : du mardi au samedi en lieu fixe et en itinérance

Fermetures annuelles :

- 1 semaine en décembre
- 3 semaines maximum en août

4. Validation du nom de la ludothèque

Il est demandé au bureau communautaire de valider un nom afin de permettre la mise en place des outils nécessaires au fonctionnement de la ludothèque (communication, financement, etc.).

Noms proposés :

- Plateau des Dombes.
- L'étang des jeux.
- Le Dé de la Dombes.
- Ludô'Dombes.

5. Dons

La ludothèque existe depuis le début des années 2000. Certains jeux ne sont plus actuels et ne sont, par conséquent, pas empruntés par les familles.

Il est proposé au bureau communautaire de mettre en place une procédure de dons de jeux aux associations ou structures du territoire selon les besoins de celles-ci et les possibilités de la ludothèque. Ces dons tiendront compte des besoins de stocks nécessaires pour permettre à la ludothèque de répondre aux demandes du territoire. La ludothèque pourra également percevoir des dons de jeux et jouets en bon état de la part des particuliers, structures, associations et professionnels.

6. Financements

La signature de la convention territoriale globale permet à la Communauté de Communes de solliciter des financements de nos partenaires Caf et MSA. La Caf participe depuis de nombreuses années au financement du fonctionnement de la

ludothèque. Elle a participé également au financement de la dépense d'investissement du véhicule dédié à la ludothèque.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver les tarifs de la ludothèque,
- De donner un avis sur le projet de règlement intérieur,
- D'approuver les jours d'ouverture de la ludothèque et le nombre de semaines de fermeture,
- D'approuver la mise en place d'une procédure de dons,
- D'entériner le nom de la ludothèque débattu en séance : Ludô'Dombes et la charte graphique,
- D'approuver la sollicitation de financements extérieurs notamment auprès de la Caf et de la MSA ou d'autres partenaires,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à l'organisation et au financement de la ludothèque.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les tarifs de la ludothèque,
- **Donne un avis favorable** sur le projet de règlement intérieur,
- **D'approuver** les jours d'ouverture de la ludothèque et le nombre de semaines de fermeture,
- **D'approuver** la mise en place d'une procédure de dons,
- **De nommer** la ludothèque : Ludo'Dombes et d'approuver la charte graphique,
- **D'approuver** la sollicitation de financements extérieurs notamment auprès de la Caf et de la MSA ou d'autres partenaires,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à l'organisation et au financement de la ludothèque.

Ainsi fait et délibéré, le 4 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,
Ludovic LOREAU

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

